

3 - Exercice 2013 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non valeur

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :

Admissions en non valeur

Conformément à la procédure de gestion approuvée par la délibération du 29 juin 1987, Mme la Cheffe du Service Comptable soumet au Conseil Municipal un état des taxes, redevances ou droits divers qu'elle ne peut recouvrer pour différents motifs.

L'irrécouvrabilité peut notamment trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition...) ou dans l'échec des tentatives de recouvrement (débiteur insaisissable par exemple).

Il est présenté au Conseil Municipal un montant d'admissions en non valeur de 20 134,81 € sur le Budget Principal.

Motifs des admissions en non valeurs

Nature	Nombre	Montant
Certificat irrécouvrabilité	7	5 923,91 €
PV de carence	205	8 014,35 €
Poursuites sans effet	16	560,69 €
Personne disparue	3	46,50 €
N'habite plus à l'adresse indiquée et demande de renseignement négative	18	1 299,76 €
PV de perquisition et demande de renseignement négative	1	19,68 €
Combinaison infructueuse d'actes	2	1 056,00 €
Clôture insuffisance actif sur RJLJ	4	2 721,60 €
Créances minimales	152	492,32 €
TOTAL Budget principal	408	20 134,81 €

Tranches de montant

Nature	Nombre	Montant
Inférieur à 100 €	373	6 162,13 €
Supérieur à 100 € et inférieur à 1 000 €	31	6 908,68 €
Supérieur à 1 000 € et inférieur à 5 000 €	4	7 064,00 €

Catégories de produit

Nature	Nombre	Montant
Crèches	49	2 209,28 €
Divers	5	2 841,62 €
Maisons de quartiers	104	646,80 €
Permissions de voirie	1	137,04 €
Piscine - patinoire	2	5,20 €
Occupation du domaine public	7	8 091,40 €
PV graffitis	6	362,26 €
Restaurants scolaires	231	5 830,69 €
Loyers	3	10,52 €
Total Budget principal	408	20 134,81 €

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au titre de l'exercice 2013 et inscrits sur l'imputation 65.020.6541.20200 du budget principal.

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur ces propositions et en cas d'accord, à admettre ces produits en non valeur et à en donner décharge à Mme la Cheffe du Service Comptable.

«M. LE MAIRE : Dans les personnes excusées, j'ai oublié de signaler notre ami Jean-Jacques DEMONET qui est absent parce qu'il a subi une opération. Je l'ai eu au téléphone, il va bien. Il voulait absolument venir ce soir, je l'en ai dissuadé pour qu'il se soigne, donc si certains d'entre vous veulent lui passer un coup de fil, ils peuvent le faire. J'avais oublié de vous le dire tout à l'heure.

Pour ce rapport n° 3, y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 6 décembre 2013.